

Les arguments du Conseil fédéral

Au vu de la croissance du trafic, il est judicieux que la Confédération soutienne les cantons et les communes dans le domaine des voies cyclables. Ce soutien contribuera à assurer la sécurité routière, à décongestionner les trains, les bus et les trams et à redonner de la place au trafic automobile. Toute la population en profitera. De plus, se déplacer à vélo ménage l'environnement et est bon pour la santé.

Le Conseil fédéral et le Parlement recommandent d'accepter l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres pour les raisons suivantes:

Contribuer à la gestion de la mobilité

Souvent, aux heures de pointe, les trains, les bus et les trams sont bondés et le trafic automobile est très dense. Comme la mobilité va continuer de croître en Suisse, il vaut la peine de mieux exploiter le potentiel du vélo. Celui-ci est loin d'être épuisé: Presque 80 % des trajets en bus et en tram et un déplacement automobile sur deux se font sur moins de 5 kilomètres. Plus le réseau de voies cyclables est développé, plus il est attrayant de prendre son vélo pour de courts trajets.

Eviter des accidents

Un bon réseau de voies cyclables aide à renforcer la sécurité routière. Y veiller est d'autant plus important que le nombre de cyclistes tués ou blessés lors d'accidents a augmenté ces dernières années. Créer des voies cyclables continues et désenchevêtrer le trafic permet de limiter les problèmes de cohabitation entre les voitures, les cyclistes et les piétons.

Progrès technique et évolutions sociales

Le progrès technique favorise les déplacements à vélo. On le voit notamment avec l'essor des vélos électriques. Ceux-ci permettent de parcourir de plus longues distances et d'arriver à destination rapidement et sans grand effort. Les nouveaux systèmes de vélos en libre-service, qui sont facilement accessibles grâce aux applications mobiles, permettent par ailleurs de disposer immédiatement et aisément d'un vélo. Dans

de nombreuses villes et agglomérations, les déplacements à vélo gagnent ainsi en importance. Aussi vaut-il la peine de renforcer les actions en faveur des voies cyclables.

Pas de bruit et pas de gaz d'échappement

Se déplacer à vélo ménage l'environnement : prendre le vélo au lieu de la voiture ou des transports publics réduit la consommation énergétique et les émissions de CO₂. En plus, les vélos ne font pas de bruit et n'émettent pas de gaz d'échappement. Enfin, faire du vélo, c'est faire du sport, ce qui est bon pour la santé.

Le tourisme encourage les balades à vélo

Faire du vélo est une activité sportive et un loisir appréciés. Le vélo devient aussi de plus en plus important pour le tourisme suisse. De nombreuses villes et régions de vacances encouragent ainsi les offres de balades à vélo ou à VTT. Elles ont besoin d'un bon réseau de voies cyclables.

Pour des voies cyclables sûres et attrayantes

La mobilité ne cessant de croître, il est judicieux que la Confédération s'engage en faveur des voies cyclables. L'arrêté fédéral soumis au vote lui permet de soutenir les efforts des cantons et des communes d'une manière qui a fait ses preuves et de contribuer ainsi à un réseau de voies cyclables sûr et attrayant, au bénéfice de toute la population.



Secrétariat général

Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication DETEC

Kochergasse 6

CH-3003 Berne

T... [+41 58 462 55 11](tel:+41584625511)

(tel:+41 58 462 55 11)

✉ info@gs-uvek.admin.ch

(mailto:info@gs-uvek.admin.ch)

[Autres contacts](#)

([/uvek/fr/home/detec/contact.html](https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home/detec/contact.html))

Office fédéral compétent

[Office fédéral des routes OFROU](#)

(<https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home.html>)

<https://www.uvek.admin.ch/content/uvek/fr/home/detec/votations/projet-arrete-federal-velo/les-arguments-du-conseil-federal.html>